

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 1 DEE 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques

La ville de Quimper a signé une nouvelle convention triennale avec le Conseil général, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques. Elle va donc verser une subvention d'un montant de 14 850 €, correspondant à la participation de 25 classes au dispositif.

La ville de Quimper a réaffirmé son engagement en octobre 2013 en signant une nouvelle convention pour les 3 années scolaires à venir avec le Conseil Général, partenaire du dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles primaires publiques.

Cette convention prévoit une participation financière pour la ville de Quimper à hauteur de 33% du coût total du dispositif, le reste du coût est partagé entre le Conseil Général et le Conseil Régional.

Sur l'année scolaire 2013-2014, 24 classes des écoles publiques quimpéroises ont bénéficié de ces interventions, chaque classe recevant 30 heures par an d'initiation, soit un montant estimé à la charge de la ville de Quimper de 14 280 €.

Pour l'année scolaire 2014-2015, la direction académique des services départementaux de l'Education nationale, pilote du dispositif, a validé la participation de 25 classes, soit une classe supplémentaire par rapport à l'engagement de la ville dans la convention (soit 570 € annuels supplémentaires).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le versement au Conseil Général de la subvention pour l'année scolaire 2014-2015 sur la base de 25 classes, soit un montant estimé à 14 850 €.

Le maire,
Ludovic JOLIVET